

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2025 à 18h00

Ordre n°24 - **DÉLIBÉRATION N° DC2025-12-203**

Approbation de la Convention « Nos Territoires d'Abord »
avec la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Date de convocation : 05 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **18**

Absent(s) : **8**

- dont suppléé(s) : **1**
- dont représenté(s) : **4**

Résultat du vote :

Votants : **23**

- dont « pour » : **23**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BARDIN** Régine, **GARCIER BALLADUR** Clarisse (*quitte la séance avant le vote de la question n°21*), **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **MATTERA** Wendy, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra (*quitte la séance avant le vote de la question n°16 et donne pouvoir à REYNAUD Frédéric*).

MM. **BARNEAUD** Christophe, **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **OLIVERO** Albert (*quitte la séance avant le vote de la question n°23*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, **SIGNORET** Jean-Christophe (*quitte la séance avant le vote de la question n°28*) et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **BLATTMANN** Sabine (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*) et **BODIGUEL OCCELLI** Chloé (*pouvoir à FORTOUL Jacques*).

MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*), **ISOARD** Bernard (*suppléé par SIGNORET Jean-Christophe jusqu'à la question n°27*).

ABSENT(S) :

Mme **DONNEAUD** Chantal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine.

Terre de vie, Terre d'envie

DÉLIBÉRATION N°DC2025-12-203

Objet : Approbation de la Convention « Nos Territoires d'Abord » avec la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement ;

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la délibération n° 19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional approuvant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrêté par l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 ;

VU la délibération n° 22-5 du 25 février 2022 du Conseil régional approuvant la nouvelle politique régionale en faveur des territoires "Nos territoires d'abord" ;

VU la délibération n° N° 25-0437 du 17 octobre 2025 du Conseil régional approuvant les termes du contrat « Nos territoires d'abord Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et autorisant sa signature ;

CONSIDERANT le comité de pilotage du 7 novembre 2024 qui s'est tenu en mairie de Jausiers en présence de M. David GEHANT, 5^e Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de l'aménagement du territoire, de l'aide aux communes et aux intercommunalités ;

CONSIDERANT que le travail d'identification de projets structurants du territoire, réalisé au cours de l'année 2025, est conforme au Plan climat "Gardons une COP d'avance" et au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité Territoriale ;

CONSIDERANT les thématiques suivantes qui structurent cette programmation :

- La gestion et valorisation des déchets ;
- La mobilité ;
- Les énergies renouvelables ;
- Les stratégies patrimoniales ;
- La sobriété foncière, l'aménagement durable et le foncier économique ;
- La transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires ;

CONSIDERANT que le contrat « Nos territoires d'abord » est conclu pour une durée de 5 ans avec effet à compter de sa notification et qu'un avenant modifiant la programmation pourra être proposé par le territoire ou la Région durant le contrat et un an avant la fin du contrat ;

CONSIDERANT que l'enveloppe allouée à la programmation sur le territoire Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon est de 1 800 000 € - un million huit cent mille euros ;

CONSIDERANT la programmation prévisionnelle ci-dessous :

DÉLIBÉRATION N°DC2025-12-203**Objet : Approbation de la Convention « Nos Territoires d'Abord » avec la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Intitulé		Maitre d'ouvrage	Montant Régional proposé
Gestion et valorisation des déchets			
1.1	Déclinaison opérationnelle du contrat d'objectifs déchets	CCVUSP	400 000,00 €
	Sous thématique		400 000,00 €
Mobilité durable - infrastructures cyclables et piétonnes			
2.1	Aménagement de pistes cyclables	CCVUSP	200 000,00 €
2.2	Aménagement Pôle d'échange multimodal	CCVUSP	
	Projet de déploiement d'une signalétique relative aux points d'arrêt de mobilité routière (covoiturage, navettes, transport à la demande...).	CCVUSP	200 000,00 €
	Sous thématique		400 000,00 €
Energies renouvelables			
3.1	Développement des énergies renouvelables (études et travaux)	EPCI, communes, SEM, SPL	200 000,00 €
	Sous thématique		200 000,00 €
Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics / Maîtrise de l'énergie / Réhabilitation énergétique des logements			
4.1	Revitalisation des centres bourgs en lien avec le programme "Petites villes de demain" - volet habitat : opération programmée d'amélioration de l'habitat à Barcelonnette	Commune de Barcelonnette	63 000,00 €
4.2	Stratégie patrimoniale pour la réhabilitation énergétique des bâtiments publics	CCVUSP Communes	197 000,00 €
	Sous thématique		260 000,00 €
Sobriété foncière / Aménagement durable / Foncier économique			
5.1	Reconversion de friches (notamment les friches Caserne Breissand et Technoparké à Jausiers)	CCVUSP	260 000,00 €
5.2	Aménagement économique durable et production de foncier économique : étude pour la création d'un centre de transformation et études du bois (CTEB)	CCVUSP	60 000,00 €
	Sous thématique		320 000,00 €
Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires			
6.1	Projets exemplaires de renaturation d'espaces publics	CCVUSP	190 000,00 €
6.2	Diagnostic de vulnérabilité (étude PCAET)	CCVUSP	30 000,00 €
	Sous thématique		220 000,00 €
TOTAL TERRITOIRE			1 800 000,00 €

VU l'avis favorable de la commission Attractivité du territoire réunie le 9 décembre 2025 ;

Sur proposition de Mme Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge de l'Attractivité du territoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du contrat « Nos territoires d'abord » Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon conclu entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.
- **AUTORISE** la Présidente à signer ce contrat ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre par la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout avenant afférent à une éventuelle modification de la programmation, tel que prévu par le contrat.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télerecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.